

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU JEUDI 28 JUN 2018

CM2018/06 /28/23 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AUPRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE PARIS-CHARLES DE GAULLE

DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUIN 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Sylvie ALTMAN, Eric AZIERE (jusqu'à 10h45), Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD (jusqu'à 10h35), Christiane BARODY-WEISS, Jacques BAUDRIER, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Sébastien BENETEAU, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Colombe BROSSEL, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 10h20), Daniel-Georges COURTOIS, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h20), Patrick DONATH, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Christian DUPUY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI (jusqu'à 11h15), Christophe GIRARD (jusqu'à 10h40), Didier GONZALES, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE (jusqu'à 10h20), Eric HELARD (jusqu'à 10h40), Frédéric HOCQUARD (jusqu'à 10h40), Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD, Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN (jusqu'à 10h40), Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGE, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h00), Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jean-Louis MISSIKA (jusqu'à 11h00), Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h00), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI (jusqu'à 11h15), Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 10h30), Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI (jusqu'à 10h00), Gilles SAVRY, Georges SIFFREDI, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Michel TEULET, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, François VAUGLIN, Pauline VÉRON (jusqu'à 11h00), Dominique VERSINI (jusqu'à 11h00) et Alexandre VESPERINI.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Miche ADAM par Sébastien BENETEAU, Manuel AESCHLIMANN par Denis CAHENZLI, Maire-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Michel LEPRETRE, Eric AZIERE par Stéphane DE PAOLI (à partir de 10h45), Marinette BACHE par Marie-Christine LEMARDELEY, Pierre-Christophe

BAGUET par Gauthier MOUGIN, Jean-Pierre BARNAUD par Robin REDA (à partir de 10h35), Françoise BAUD par Patricia TORDJMAN, David BELLIARD par Joëlle MOREL, Nicolas BONNET-OUALDJ par Danièle PREMEL, Alain-Bernard BOULANGER par Philippe PEMEZEC, Céline BOULAY-ESPERONNIER par Dominique BAILLY, Frédérique CALANDRA par Emmanuel GREGOIRE, Christian CAMBON par Patrick OLLIER, Vincent CAPO-CANELLAS par Jacques CHAUSSAT, Raymond CHARRESON par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Dominique VERSINI (à partir de 10h20), François DAGNAUD par Halima JEMNI, Philippe DALLIER par Julie BOILLOT, Grégoire DE LA RONCIERE par Patrick BEAUDOUIN, Richard DELL'AGNOLA par Nathalie FANFANT, Christian DEMUYNCK par Jean-Didier BERTHAULT, Patrick DOUET par Sylvie ALTMAN, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Christian FAUTRE par Marie KENNEDY, Yvan FEMEL par Didier GONZALES, Michel FOURCADE par Corentin DUPREY, Vincent FRANCHI par Patrick CALMEJANE, Sylvie GERINTE par Jean-Baptiste DE FROMENT, Jean-Jacques GIANNESINI par Jean-Pierre SPIELBAUER (à partir de 11h15), Hervé GICQUEL par Françoise LECOUFLE, Christophe GIRARD par Carine PETIT (à partir de 10h40), Emmanuel GRÉGOIRE par Christophe GIRARD (à partir de 10h20), Didier GUILLAUME par Stéphanie DAUMIN, Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Daniel GUIRAUD par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Eric HELARD par Patrick DONATH (à partir de 10h40), Anne HIDALGO par Catherine BARATTI-ELBAZ, Frédéric HOCQUARD par Léa FILOCHE (à partir de 10h40), Thierry HODENT par Alexandre VESPERINI, Christine JANODET par Galla BRIDIER, Carinne JUSTE par Laurent RUSSIER, Philippe JUVIN par Eric CESARI, Jean-Claude KENNEDY par Jacques BAUDRIER, Olivier KLEIN par Marie CHAVANON (à partir de 10h40), Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Christophe LAGARDE par Laurent RIVOIRE, Nathalie LALLIER par Christian DUPUY, Philippe LAURENT par Anne TASCHEN, Franck LE BOHELLEC par Daniel-Georges COURTOIS, Hervé MARSEILLE par Thierry DEBARRY (à partir de 11h00), Valérie MAYER-BLIMONT par Geoffroy BOULARD, Jean-Loup METTON par Bernard GAUDUCHEAU, Virginie MICHEL-PAULSEN par ,Philippe GOUJON, Jean-Louis MISSIKA par Mao PENINO (à partir de 11h00), Georges MOTHRON par Julien DUMAINE (à partir de 11h00), Rémi MUZEAU par Catherine LECUYER, Christophe NAJDOVSKI par Daniel BREUILLER (à partir de 11h15), Jean-Charles NEGRE par Patrice BESSAC, Anne-Constance ONGHENA par Brigitte MARSIGNY, Philippe PEMEZEC par Jean-Paul BOLUFER (à partir de 10h30), Gilles POUX par Patrice LECLERC, André SANTINI par Eric HELARD (à partir de 10h00), Eric SCHLEGEL par Ludovic TORO, Jean-Pierre SCHOSTECK par Jérôme KARKULOWSKI, Marie-Christine SEGUI par Jacques-Alain BENISTI, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK par Laurent CATHALA, Anne SOUYRIS par Yves CONTASSOT, Azzédine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Zacharia BEN AMAR, Georges URLACHER par Dominique STOPPA-LYONNET, Corinne VALLS par Gérard COSME Sophie VALLY par Pascal BEAUDET, Laurent VASTEL par Ivan ITZKOVITCH, Pauline VÉRON par Marie-Pierre DE LA GONTRIE (à partir de 11h00), Dominique VERSINI par Colombe BROSSEL (à partir de 11h00), Jean-Marie VILAIN par François LE CLEC'H et Jean-François VOGUET par Philippe BOUYSSOU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Julien BARGETON, Eric BERDOATI, Marielle DE SARNEZ, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON, Vincent JEANBRUN, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Xavier LEMOINE, Jacques MAHEAS, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Marc NICOLLE et Martine VALLETON.

Selon l'article L.571-13 du code de l'environnement, une Commission Consultative de l'Environnement peut être créée par l'autorité administrative pour les aérodromes visés à l'article L.147-2 du code de l'urbanisme. Cette création est de droit pour les aérodromes visés au I de l'article 1609 quater viciés A général des impôts, dont fait partie Paris-Charles de Gaulle.

Par dérogation aux dispositions du I de l'article R571-70 du code de l'environnement, la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle est créée par le Préfet de la région Ile-de-France.

Cette commission est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. Elle peut également, de sa propre initiative, émettre des recommandations sur ces questions.

La Commission est présidée par le représentant de l'Etat et est composée :

- Pour un tiers de ses membres, des représentants des professions aéronautiques ;
- Pour un tiers, des représentants des collectivités territoriales intéressées ;
- Pour un tiers, des représentants des associations de riverains de l'aérodrome et des associations de protection de l'environnement et du cadre de vie concernées par l'environnement aéroportuaire.

Le mandat des membres des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

Les établissements Publics Territoriaux Plaine Commune et Paris Terres d'Envol étaient représentés dans la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle, par un membre titulaire et un membre suppléant chacun.

Par délibération n°2017/08/12/09 du 8 décembre 2017, votée à l'unanimité, la Métropole du Grand Paris se substitue aux communes et établissements publics territoriaux dans le cadre des Commissions Consultative de l'Environnement.

Dans le cadre de cette délibération, elle précise que lors de la désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de ces instances, elle veille à désigner, autant que possible, des élus locaux géographiquement concernés par ces problématiques.

Par courrier reçu le 28 mai 2018, le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, demande à la Métropole du Grand Paris de bien vouloir désigner ses représentants, ainsi que leurs suppléants au plus tard le 13 juin 2018, afin de permettre la tenue de la CCE du 3 juillet 2018.

Il est également précisé que les représentants qui seront désignés doivent impérativement être des conseillers métropolitains.

La nouvelle composition du collège des collectivités est indiquée ; composée de 30 membres, sa répartition est la suivante :

- 1 représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- 1 représentant des cinq conseils départementaux concernés (Oise, Seine-et-Marne, Yvelines, Seine-Saint-Denis et Val d'Oise),
- 16 représentants pour les établissements publics de coopération intercommunale,
- 3 représentants pour la Métropole du Grand Paris en sa qualité d'EPCI à statut particulier,
- 5 représentants des communes concernés par le bruit de l'aérodrome et n'appartenant pas à une structure intercommunale.

Dans ce cadre, il y a lieu de procéder à la désignation de trois membres titulaires et de trois membres suppléants appelés à siéger à ladite Commission Consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle, afin de représenter la Métropole du Grand Paris.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'arrêté n°16/400 du 21 mars 2016, de désignation des représentant de l'établissement Public Territorial Plaine Commune à la Commission Consultative de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle,

Vu la délibération n°55 du lundi 23 mai 2016, de désignation des représentant de l'établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol à la Commission Consultative de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle,

Vu la délibération 2017/08/12/09 du 8 décembre 2017 relative à la compétence lutte contre les nuisances sonores et précisant le champ d'intervention de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'exercice de cette compétence,

Vu la liste de composition nominative de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle,

Vu le courrier du Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, reçu le 28 mai 2018, demandant à la Métropole du Grand Paris de désigner ses représentants à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de participation aux instances de suivi et de surveillance des aéroports et aérodromes, dans le cadre de sa compétence « lutte contre les nuisances sonores », à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la Métropole du Grand Paris dispose de 3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle,

CONSIDERANT qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de cette commission et qu'en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE les représentants de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Titulaire 1 :Jacques-Alain BENISTI	Suppléant 1 :Denis CAHENZLI
Titulaire 2 : François ASENSI	Suppléant 2 :Yves CONTASSOT
Titulaire 3 :Jacques CHAUSSAT	

DIT que ces désignations seront notifiées au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.